

LE SPIP 63 MO reste mobilisé....

La [Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) et notamment le [Décret du 29 novembre 2019](#) créent des lignes directrices dommageables aux droits à la mobilité des agents du Ministère de la Justice et aux valeurs de la Fonction Publique.

La mobilité se privatise et devient « RECRUTEMENT ».

Ce revirement imposé brutalement par le Gouvernement anéantit les principes d'égalité de traitement des agents et des usagers du Service Public Pénitentiaire.

Face au mépris de notre Administration et de nos cadres dirigeants, les agents syndiqués et non syndiqués du SPIP MO du Puy De Dôme ont décidé à leur majorité :

- la poursuite du mouvement du SPIP du Puy de Dôme.
- d'assurer une présence silencieuse aux réunions de service à venir jusqu'à la prochaine AG du 10 février 2020.
- une journée morte le mardi 21 janvier 2020 : pas de convocation, pas de réponse téléphonique, pas de mail, pas de transmission de rapport.
- Plus de participations volontaires aux différents groupes de travail, CPI ou APP.
- Plus de prise en charge volontaire des stagiaires DPIP et /ou auxiliaires de justice.
- d'apposer en signature de mail : « Les agents du SPIP 63 dénonce l'application de la Loi de Transformation de la Fonction Publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un **dispositif équitable et contrôlé** concernant les actes de mobilité. Nous sommes **attachés aux valeurs de la Fonction Publique.** »

NB : Nous déplorons l'absence de soutien de nos cadres qui profitent de nos réunions silencieuses pour acter des décisions relatives au service qui n'ont aucun caractère urgent.

A Clermont-Ferrand , le 14 janvier 2020